



Direction des Affaires
culturelles
DB/MMB

n°2026- 189

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 16 AVR. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 27 MARS 2026

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux du « Trèfle » à l'association « LES PORTUGAIS UNIS AVEC TOUS DE LA VALLEE DE MONTMORENCY » - Evénement du samedi 18 avril 2026 et du dimanche 19 avril 2026.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite accompagner, dans le cadre de son soutien à la vitalité associative du territoire, les associations soiséennes dans le développement de leurs projets associatifs,

CONSIDERANT qu'à cette fin, la Ville dispose de plusieurs locaux offrant un cadre adapté et propice aux activités et événements réalisés par les associations soiséennes, au sein de son Espace culturel « Le Trèfle »,

CONSIDERANT que le règlement de l'espace culturel « Le Trèfle » autorise aux associations qui en font la demande, la mise à disposition du lieu pour l'organisation d'évènement culturel, ou de toute autre « manifestation ou activité conforme à leur objet et conforme aux ambitions culturelles de la ville, dans le respect des lois et règlements en vigueur »,

CONSIDERANT la demande de l'association « LES PORTUGAIS UNIS AVEC TOUS DE LA VALLEE DE MONTMORENCY » qui a sollicité auprès de la commune la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation d'un événement festif nommé « Avil au Portugal » comprenant les temps d'installation et de désinstallation,

CONSIDERANT que la Ville entend donner une suite favorable à cette demande et que la tenue de l'évènement participera au dynamisme culturel de la Ville et formaliser les conditions et modalités de cette mise à disposition au sein d'une convention.

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention avec l'association « LES PORTUGAIS UNIS AVEC TOUS DE LA VALLEE DE MONTMORENCY », domiciliée 145 avenue du Général Leclerc, 95230 Soisy-sous-Montmorency et représentée par Fernando LARIO DA SILVA, son Président, pour la mise à disposition suivante :

- Jours et heures d'occupation : Le samedi 18 avril 2026 de 14h00 à 2h00 incluant les temps d'installation, l'événement, suivi de la désinstallation.
- Locaux du Trèfle à disposition :
 - La salle « Amplitude », avec matériels demandés et inhérents à celle-ci,
 - L'espace traiteur, avec équipements à disposition.
- Jours et heures d'occupation : Le dimanche 19 avril 2026 de 10h30 à 20h00 incluant les temps d'installation, l'événement suivi de la désinstallation.
- Locaux du Trèfle à disposition :
 - La salle « Amplitude », avec matériels demandés et inhérents à celle-ci,
 - L'espace traiteur, avec équipements à disposition,
 - L'espace cafétéria, avec équipements à disposition.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit, le bénéficiaire étant une association à but non lucratif.

Article 3 : L'ensemble des conditions et modalités de la mise à disposition sont définies dans la convention de mise à disposition.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : La présente décision est transmise à

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- Madame la Comptable assignataire de Montmorency

 Le Maire,

Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **10 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **10 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **10 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260416-CU2026DEC189-CC
Date de réception préfecture : 16/04/2026